# La cantine

Un service de restauration scolaire est proposé aux élèves de l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Une inscription préalable est nécessaire, elle se fait en mairie.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale de Chatte.

Ils sont livrés en liaison froide au collège de Pont-en-Royans le matin et récupérés par notre employée communale qui les remet en chauffe pour les servir aux enfants à midi.

La cuisine centrale est gérée par le Conseil Départemental de l'Isère qui affiche une volonté marquée de miser sur la qualité, le fait maison, et les circuits courts.

En 2023 les repas préparés étaient déjà constitués de 61 % de produits locaux ou bio. L'objectif du Département étant d'atteindre 100 % d'ici 2028. Il est fait notamment appel à la coopérative Manger bio Isère, qui fournit chaque jour la cuisine mutualisée en produits frais, apportant des garanties en termes de quantité et de régularité.

## Inscription à la cantine

Les inscriptions se font en mairie, avant la rentrée scolaire.

Plusieurs formules sont possibles :

- Formule A : tous les jours de l'année scolaire

- Formule B : inscription sur des journées particulières mais fixes sur l'année scolaire (ex : inscription toute l'année les mardis et vendredis uniquement)

- Outre ces 2 formules, la possibilité vous est aussi offerte d'inscrire votre enfant ponctuellement en fonction de vos besoins, au minimum 72h à l'avance, et par mail : mairiestandre38@orange.fr

En cas d'absence, les repas pourront être décommandés et non facturés si la mairie est prévenue au moins 72 h à l'avance, avant 10h.

Fiche d'inscription cantine

Fiche sanitaire cantine

Réglement intérieur cantine

Charte de bus

## Menus

# Menus

La fourniture des repas est assurée par la cantine mutualisée de Chatte, géré par le conseil départemental de l'Isère. Le conseil départemental respecte les exigences d'apports énergétiques et d'équilibre nutritionnel en rapport avec l'âge des enfants, et s'efforce de recourir au maximum aux produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

Un menu végétarien est proposé par semaine. En cas d'allergie, d'intolérance ou autre problème de santé nécessitant un régime particulier, il conviendra de mettre en place un PAI, en lien avec le médecin traitant.

Les menus sont affichés sur la porte de la cantine et devant l'école, vous pouvez aussi les consulter ci-dessous

Menu semaine 40

Menu semaine 41

Menu semaine 42

Menu semaine 45

## Tarif(s)

Le prix du repas est de 3.45 €, tarif unique.

Ils sont facturés chaque mois, un titre de recette vous est adressé vous permettant de régler :

- en ligne, sur le site de la DGFIP : https://www.payfip.gouv.fr/

- auprès du centre des finances publiques de Saint-Marcellin : en espèce ou par chèque

## Contact : cantine

Pour toute question, pour une inscription exceptionnelle ou une annulation vous pouvez contacter la mairie : mairiestandre38@orange.fr ou 04.76.36.02.50

# La garderie

Dans le cadre du regroupement avec la commune d'Auberives, le service de garderie est mutualisé et se situe dans les locaux de l'école d'Auberives-en-Royans.

## Inscription à la garderie

## Garderie du matin : horaires

Les horaires d'acueil des enfants, pour la garderie du matin :

- Lundi : 7h30 - 8h30
- Mardi : 7h30 - 8h30
- Jeudi : 7h30 - 8h30
- Vendredi : 7h30 - 8h30

## Garderie du soir : horaires

Les horaires d'acueil des enfants, pour la garderie du soir :

- Lundi : 16h10 - 18h10
- Mardi : 16h10 - 18h10
- Jeudi : 16h10 - 18h10
- Vendredi : 16h10 - 18h10

## Garderie : tarif(s)

2 formules tarifaires :

Au forfait :

- forfait 1 enfant : 60 €

- forfait 2 enfants : 80 €

- forfait 3 enfants : 90 €

A l'heure : 3 € / h.

Il est possible de changer de formule en cours d'année.

En cas de retard des parents après l'horaire de fin, une pénalité de reatrd de 5 € sera appliquée

En cas d'oubli du goûter, celui fourni par la municipalité sera facturé 3 €

## Contact : garderie

Une adresse mail dédiée au périscolaire à Auberives : ecole.auberivesenroyans@orange.fr